

La caisse de pension peut contribuer à l'intégration et en profiter

S'engager activement

Les personnes qui se retrouvent en incapacité de travailler ont besoin de soutien à tous les niveaux. L'un des acteurs essentiels de la réintégration est encore trop souvent oublié – et a tendance à s'oublier lui-même: il s'agit de la caisse de pensions, qui a pourtant tout intérêt à éviter les situations d'incapacité de travail ou à y mettre fin le plus rapidement possible.

Les caisses de pensions doivent prendre elles-mêmes les choses en main dans le domaine de la prévention et de la réintégration en cas d'incapacité de travail. Malgré l'effet contraignant de l'AI, la caisse de pensions peut et doit exercer une influence active; pour les personnes concernées, pour les entreprises mais aussi pour elle-même.

Ce serait faire preuve de négligence que de laisser toute la responsabilité à l'assurance d'indemnité journalière en cas de maladie et à l'AI. La raison en est simple: ces deux partenaires sociaux ont des intérêts différents de ceux d'une caisse de pensions, notamment

en raison du fait que si la personne assurée perçoit un revenu mensuel de 6000 francs ou plus, la rente que doit verser la caisse de pensions est supérieure à celle de l'AI.

La prévention joue un rôle clé

La gestion des cas de prestation est le mot d'ordre, et cela commence par la prévention. La formation des supérieurs hiérarchiques pour identifier de manière précoce les problèmes d'un collaborateur ainsi que la capacité d'intervenir rapidement et de rechercher un soutien externe en font partie. Dans ces deux domaines, les caisses de pensions bénéficient justement de sé-

EN BREF

En collaboration avec les employeurs, les caisses de pensions ont tout intérêt à encourager la prévention et la réintégration. Si leurs propres ressources ne suffisent pas, des prestataires externes peuvent également leur apporter un soutien.

minaires axés sur la prévention ou de lignes d'assistance téléphonique de leurs réassureurs pour procéder aux premières clarifications.

Une déclaration rapide augmente les chances

Si une incapacité de travail survient, la caisse de pensions doit rappeler à l'entreprise de l'employé concerné que cette dernière est tenue de lui déclarer l'incapacité de travail dans les plus brefs délais, au plus tard 30 jours après sa survenue. Il ne s'agit en rien d'une contrainte bureaucratique supplémentaire ou inutile. Et le surcroît de travail en vaut la peine. Les études réalisées dans ce domaine montrent qu'une déclaration immédiate de l'incapacité de travail augmente nettement les chances d'un retour rapide au poste de travail.¹ Plus les besoins de la personne concernée peuvent être clarifiés tôt, plus les mesures correspondantes peuvent être prises rapidement – comme par exemple un case management.²


La gestion active des cas de prestation s'avère efficace

Au vu du nombre croissant de cas d'incapacité de travail liés à des problèmes psychiques, l'utilité de l'intervention précoce apparaît concrètement: selon la statistique de l'AI pour 2016, la part des nouvelles rentes basées sur un diagnostic de maladie psychique atteignait 48%. La même année, la part des nouvelles rentes avec le même type de diagnostic n'était que de 23% pour notre effectif, ce qui tient autant à la prévention qu'à l'intervention précoce. Les maladies psychiques s'avèrent souvent plus chères que les autres formes de maladie. Les personnes concernées sont plus jeunes et perçoivent généralement un salaire plus élevé – un double risque pour les caisses de pension qui doivent rester vigilantes à cet égard. Les chiffres de

l'ensemble des nouvelles rentes démontrent également l'efficacité d'une gestion active des cas de prestation. L'AI recense chaque année 2.7 pour mille de nouvelles rentes parmi ses assurés, contre 1.9 pour mille chez PKRück.

Exercer une influence dans l'intérêt de tous

Les caisses de pensions ont donc différentes possibilités d'exercer une influence auprès de leurs entreprises affiliées, et ce dans leur propre intérêt. La gestion active des cas d'incapacité de travail a non seulement des effets positifs pour les personnes concernées, mais aussi pour l'institution de prévoyance elle-même. Si elle laisse passer sa chance de traiter le problème rapidement, cela peut lui coûter très cher sur le long terme.

Afin que les caisses de pensions puissent gérer activement et efficacement les cas de prestation, elles doivent toutefois disposer pour des raisons économiques d'un nombre minimum d'assurés qui se situe autour de 50 000. Engager des spécialistes dans divers domaines tels que la médecine, la réinsertion professionnelle ou plus généralement le système des assurances sociales doit être rentable à long terme. Pour soutenir les caisses de pensions et leurs employeurs, il est parfois plus judicieux de recourir à des partenaires externes qui épaulent les caisses, et donc les entreprises ainsi que les collaborateurs, par des mesures de prévention ainsi qu'une gestion professionnelle des cas de prestation. 

Andreas Heimer

¹ www.pkruECK.ch > Downloads > IV-Studie

² http://www.netzwerk-cm.ch/sites/default/files/uploads/fachliche_standards_netzwerk_cm_-_version_1_0_-_definitiv_0.pdf